

**Penser les éthiques de la recherche phronétique : de la
procédure à la réflexivité**
Ethics of phronetics research: from procedure to reflexivity
**Pensar la ética de la investigación fronética: del procedimiento
a la reflexividad**

Stéphanie Gaudet

Number 48, Fall 2009

De l'éthique de la recherche à l'éthique dans la recherche

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/039767ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/039767ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Liber

ISSN

0831-1048 (print)

1923-5771 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gaudet, S. (2009). Penser les éthiques de la recherche phronétique : de la
procédure à la réflexivité. *Cahiers de recherche sociologique*, (48), 95–109.
<https://doi.org/10.7202/039767ar>

Article abstract

This article presents a reflection on the practical implications of the *Tri-Council Policy Statement on the Ethical Conduct for Research Involving Humans in Canada*. The analysis applies specifically to the ethics regarding phronetic research defined by Flyvberg as all research activities using mainly inductive and qualitative approach with the goal of social action. A critical analysis of the technocratisation of ethical knowledge is presented based on the examination of records of three ethics committees of research, that of Laval University, University of Montreal and University of Ottawa. We evaluate the limits of procedural ethics and the contributions necessary of reflexive ethics to researcher-participant interaction.

Stéphanie Gaudet

Penser les éthiques de la recherche phronétique: de la procédure à la réflexivité

L'éthique procédurale imposée par le gouvernement et les institutions constitue à la fois un défi et un obstacle pour les recherches phronétiques, c'est-à-dire les études qui ont pour visée l'action ou le changement social. Dans cet article, je propose une réflexion sur l'articulation de différentes éthiques qui devraient guider les activités de recherche auprès de sujets humains : l'éthique procédurale et l'éthique relationnelle. Pour ce faire, j'étudie la perspective, le rôle et les paradoxes de trois acteurs incontournables : les chercheurs, les participants et les comités d'éthique de la recherche (CER). Ce texte entend également faire l'analyse critique du processus de rationalisation en cours dans le domaine de l'éthique de la recherche, depuis la mise en œuvre de l'*Énoncé de politique des trois Conseils*¹ en 1998. L'application de l'énoncé a conduit les institutions de recherche à développer un discours et une gouvernance de la gestion des risques. Afin de bien comprendre l'instance principale de gouvernance de cette politique, c'est-à-dire les CER, je propose une analyse exploratoire de leur composition et de leurs publications. Cela conduit à constater le fossé entre les prescriptions des CER et les enjeux éthiques réels que rencontrent les chercheurs. La relation entre le chercheur et le participant consiste en une interaction, dans le sens goffmanien du terme. Il est nécessaire de bien la comprendre si on veut disposer d'une connaissance éthique appropriée.

1. Institut de recherche en santé du Canada, Conseil national en recherche et en génie du Canada, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, *Énoncé de politique des trois Conseils : éthique de la recherche avec des êtres humains*, Ottawa, 1998, <<http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/index/>>.

Depuis 1998, le gouvernement fédéral demande aux institutions encadrant des activités de recherche auprès d'êtres humains d'établir un code d'éthique et de mettre en place un comité responsable de sa mise en œuvre. Les CER supervisent les projets de l'ensemble de leur communauté : étudiants, professeurs et professionnels. Ils doivent tous se référer aux principes émis dans l'*Énoncé de politique des trois Conseils*. En 2001, un groupe consultatif interagences en éthique de la recherche (GER) a été mis sur pied par les trois conseils afin de continuellement adapter cette politique². Les principes directeurs³ du document reposent sur deux grandes traditions éthiques. En premier lieu, le déontologisme kantien et l'impératif moral de la dignité humaine. Il est exigé ici de rigoureusement respecter le consentement libre et éclairé et le droit à l'anonymat afin que le participant soit toujours considéré comme une fin et jamais comme un moyen, ou comme un instrument des ambitions du chercheur. En deuxième lieu, l'utilitarisme. Il est demandé de soupeser les avantages et les inconvénients de la recherche afin d'en maximiser les effets positifs pour les sujets. L'objectif moral consiste à les protéger des conséquences négatives liées à leur collaboration. On tente ainsi d'encadrer les éventuels dilemmes éthiques associés notamment à la protection des personnes vulnérables lors des points forts de la recherche : le recrutement, la demande de consentement, la cueillette des données, les analyses et la publication des résultats. Pour s'assurer de l'application des principes à ces stades cruciaux, les CER doivent analyser et commenter chacun des projets. Or, ce processus prescrit tacitement une position épistémologique positiviste des sciences de la nature⁴, bien qu'il ne cesse de s'adapter aux besoins des chercheurs qui utilisent des techniques propres à l'ethnométhodologie. En fait, l'*Énoncé de politique des trois Conseils* et les lois semblables dans les autres pays occidentaux ont été calqués sur le modèle des législations sur la bioéthique, dont le code de Nuremberg (1949) est le premier jalon moderne⁵. Une tradition de gouvernance de la recherche scientifique dans le domaine médical a donné lieu à un discours institutionnel et à sa technocratisation, qui ont été transposés en sciences sociales⁶.

2. <<http://www.pre.ethics.gc.ca/francais/aboutus/aboutus.cfm>>.

3. Respect de la dignité humaine, respect du consentement libre et éclairé, respect des personnes vulnérables, respect de la vie privée et des renseignements personnels, respect de la justice et de l'intégration, équilibre des avantages et des inconvénients, réduction des inconvénients et optimisation des avantages.

4. D. Greenwood et M. Levin, «Reform of the social sciences and of universities through action research», dans N. Denzin et Y. S. Lincoln (dir.), *The Sage Handbook of Qualitative Research*, Thousand Oaks, Sage, 2005, p. 43-64; W. Van den Hoonaard, *Walking the Tightrope: Ethical Issues for Qualitative Researchers*, Toronto, University of Toronto Press, 2002.

5. W. Van den Hoonaard, «Is research-ethics review a moral panic?», *Canadian Review of Sociology and Anthropology / Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 38, no 1, 2001, p. 19-36.

6. C. Halse et A. Honey, «Rethinking ethics review as institutional discourse», *Qualitative Inquiry*, vol. 13, no 3, 2007, p. 336-352.

Les chercheurs utilisant les méthodes qualitatives telles que l'ethnographie, les récits de vie, les études de cas, etc., sont nombreux à exprimer leur malaise devant ce type de politique, mais surtout devant son application par les CER : la lourdeur du processus d'évaluation, la suspicion envers les chercheurs qui enquêtent auprès de communautés vulnérables, et, inversement, la méfiance des chercheurs à l'endroit de ces procédures⁷. Le débat est si important au sein de la recherche qualitative que la revue *Qualitative Inquiry* a dédié deux numéros spéciaux aux conflits entre ces chercheurs et les CER⁸. En France, l'adoption d'un code d'éthique par l'Association française de sociologie donne lieu à un débat semblable⁹.

Les enquêtes en sciences sociales posent pourtant des défis éthiques importants, ignorés par la plupart des codes déontologiques. La difficulté à y réfléchir s'explique entre autres par la pluralité des épistémologies et des méthodologies utilisées. Pour circonscrire l'objet de la réflexion, je porterai mon analyse sur une catégorie de recherche employée dans diverses disciplines : la recherche phronétique¹⁰. Le néologisme «phronétique» provient du terme grec *phronesis*, qui désigne, chez Aristote, le jugement et la connaissance des situations dans le temps et l'espace afin d'orienter l'action. La recherche phronétique se compose d'études qui privilégient l'analyse de contextes plutôt qu'un savoir théorique fondé sur des généralisations abstraites. Elle vise l'action sociale et, par conséquent, accorde une grande importance aux participants.

Le débat sur les défis de l'éthique de la recherche en sciences sociales a surtout été dominé par les anthropologues et les sociologues qui pratiquent l'ethnométhodologie. Ils sont nombreux à avoir manifesté leurs réticences à l'égard de la codification de la recherche en sciences sociales. Plusieurs types de recherche-action, de recherche délibérative ou de recherche-intervention qui proposent des outils d'enquête novateurs et créateurs rencontrent pourtant davantage la résistance des CER. Ils ont toutefois peu d'écoute dans le milieu universitaire, car ils n'ont pas la notoriété et l'ancienneté des méthodes classiques des sciences sociales. Pour cette raison, il me paraît essentiel d'élargir le débat à l'ensemble de la recherche phronétique qui repose certes sur une approche inductive, mais qui peut cohabiter avec des méthodes quantitatives.

7. M.-A. Jacobs et A. Ryles, «The new bureaucracies of virtue: introduction», *PoLAR: Political and Legal Anthropology Review*, vol. 30, n° 2, p. 181-191.

8. *Qualitative Inquiry*, vol. 10, n°s 1 et 2, 2004.

9. D. Céfai, «Codifier l'engagement ethnographique? Remarques sur le consentement éclairé, les codes d'éthique et les comités d'éthique», 2009, <www.laviedesidees.fr>.

10. Je distingue ici recherche phronétique et méthodes qualitatives. En effet, certaines méthodologies qualitatives utilisant des questionnaires fermés ou la quantification d'occurrences langagières dans une analyse de document relèvent d'une épistémologie différente des recherches phronétiques. Voir B. Flyvbjerg, «Making sociology matter: phronetic sociology as public sociology», M. H. Jacobsen, *Public Sociology*, Aalborg, Aalborg University Press, 2008, p. 77-117.

Les caractéristiques de la recherche phronétique sont les suivantes: 1) une orientation épistémologique principalement inductive qui conduit à une constante évolution des outils de recherche; 2) la source d'information (le participant) ne peut pas être dissociée de l'information recueillie, comme dans les méthodes expérimentales¹¹; 3) le chercheur est intensivement engagé dans la communauté où il collecte les données; 4) les recherches visent l'action sociale.

Quelques précisions sur l'éthique: entre procédure et réflexivité

L'objectif de cet article est d'analyser l'applicabilité des codes d'éthique aux recherches phronétiques. Quelle est la valeur des finalités éthiques si elles ne font pas sens pour les chercheurs qui s'y soumettent? Et quelle est-elle pour les participants? Il demeure primordial de constamment s'interroger sur la pertinence des éthiques déontologiques, car «elles semblent perdre de leur influence lorsque les individus évoluent dans un univers qui ne correspond plus aux obligations qu'elles prescrivent¹²».

Pour plusieurs, *éthique* et *morale* sont des termes interchangeable. Or, dans notre analyse, il est primordial d'établir une différence entre les deux. La morale pourrait se définir par un ensemble de normes sociales, tacites ou explicites, valorisées et prescrites dans une société donnée. L'éthique consiste plutôt en un «savoir» critique et réflexif sur celles-ci. Dans le cas précis de l'éthique de la recherche, nous analysons une spécialisation de l'éthique appliquée: la déontologie. Cette branche appliquée de la théorie éthique entend garantir la qualité de l'activité et l'intégrité des professionnels. Elle prescrit des principes pour assurer la moralité des activités professionnelles, et est aussi appelée «éthique procédurale». À la différence des codes encadrant des métiers (code des journalistes, des médecins, etc.), celui du CER ne régit pas les activités d'un groupe de professionnels, mais celles d'une institution.

Dans le vaste paysage des théories éthiques, la déontologie se situe à un extrême du continuum allant de l'autorégulation à l'hétérorégulation¹³. Parce que la source normative des codes d'éthique réside dans une autorité extérieure au sujet, ceux-ci sont dits hétéronomes. L'éthique déontologique prescrite par les CER impose une vision institutionnelle de la recherche et de la «bonne façon» de l'accomplir. Elle impose les devoirs moraux de la communauté universitaire. Cette hétéronomie s'éloigne de la grande tradition philosophique de l'éthique réflexive ou de la sagesse —

11. W. Smythe et M. Murray, «Owning the story: ethical», *Ethics & Behavior*, vol. 10, n° 4, 2000, p. 311-336.

12. D. Terré, «Droit, morale et sociologie», *L'année sociologique*, vol. 54, n° 2, 2004, p. 485.

13. Y. Boisvert, M. Jutras, G. Legault, A. Marchildon et L. Côté, *Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique*, Montréal, Liber, 2003.

sophia —, qui présente l'éthique avant tout comme un processus autorégulateur : la valorisation de l'autonomie morale du sujet.

En d'autres termes, la déontologie se rapproche beaucoup plus de la morale que de l'éthique. Certes, le processus de mise sur pied d'un code d'éthique de la recherche repose sur une analyse critique et réflexive de normes. Il a pour but d'identifier les finalités d'une pratique et de les présenter sous forme prescriptive afin d'établir les idéaux qui devraient guider l'action. On peut toutefois se demander si l'utilisation et l'application de tels codes reposent sur une réflexion éthique qui appelle l'autonomie. Dans le champ de la philosophie morale, les codes d'éthique représentent d'une certaine façon une technique, au sens que lui accorde Jacques Ellul¹⁴, un ensemble de moyens dont l'objectif est l'efficacité. Ces codes ne sont-ils pas des instruments destinés à appliquer « efficacement » des énoncés moraux ?

Analyse des pratiques en éthique de la recherche

Afin d'étudier la pertinence des codes d'éthique dans le cadre des recherches phronétiques, j'aurai recours à une méthode d'analyse d'éthique appliquée qui consiste à comparer les valeurs et les enjeux de pouvoir des acteurs. Pour ce faire, j'analyserai trois joueurs principaux : les CER, les chercheurs et les participants. Afin de dresser un portrait nuancé des CER, je comparerai des documents de demande d'accréditation de certificat d'éthique de trois universités francophones : l'université de Montréal, l'université d'Ottawa et l'université Laval.

Les participants

L'avancée des connaissances en sciences sociales repose en grande partie sur la précieuse collaboration des individus offrant leur temps pour une entrevue ou un questionnaire. Les raisons qui motivent les participants sont multiples et le recrutement représente une étape difficile et ardue dans tous les projets. La responsabilité du chercheur consiste dans chaque cas à protéger le participant contre toute éventuelle conséquence négative qu'il pourrait rencontrer au cours de la recherche.

Dans la perspective de l'*Énoncé de politique des trois Conseils* et de celle des CER, la relation entre un chercheur et un participant demeure fondamentalement asymétrique — a priori, ce dernier ne retire aucun bénéfice du processus, il y aurait plutôt risque qu'il soit en position de vulnérabilité. Or, la position de victime dans laquelle est posé d'emblée le participant ne reflète pas la complexité des situations de recherche en sciences sociales. Dans certains cas, les chercheurs sont instrumentalisés à des fins politiques par des participants. Le fait de devoir spécifier que ces derniers ne retirent aucun bénéfice paraît également paradoxal, car l'objet de certains types de

14. J. Ellul, « Techniques », *The Technological Society*, New York, Alfred A. Knopf, 1967, p. 3-60.

recherche-action — voire de la plupart des recherches phronétiques — est justement le bénéfice du participant ou de la population.

Les enjeux de pouvoir sont réels dans la relation entre le participant et le chercheur. Mais le souci éthique à l'égard de cette réalité réside-t-il vraiment dans le caractère asymétrique de la relation ? Ne devrions-nous pas plutôt réfléchir aux conséquences de cette asymétrie sur le chercheur, le participant et la population ? La pensée éthique réflexive consiste en tout premier lieu à prendre conscience de cette situation, et à adopter une attitude critique à l'égard des enjeux de pouvoir qui en résultent.

Les chercheurs

Dans la perspective du chercheur, il existe deux types de réflexion possibles sur l'éthique de la recherche : l'une porte sur l'orientation du projet, l'autre sur son déroulement. Le cœur du savoir phronétique, selon Flyvbjerg, réside notamment dans l'orientation éthique de la connaissance qui doit guider l'action sociale et politique. Dans cette perspective, un souci éthique sous-tend la recherche. Tel que l'explique Jean-Marc Larouche en décrivant la tâche du sociologue — un propos qui s'étend à d'autres disciplines —, le souci éthique « forme en quelque sorte une dimension constitutive du geste sociologique, en ce sens que le sociologue, tout rigoureux qu'il doive être comme sujet épistémique, maîtrisant les médiations théoriques et méthodologiques, est également un sujet éthique¹⁵ ».

L'intention morale du chercheur ne garantit toutefois pas le respect de l'éthique dans le déroulement de la recherche. Il faut le rappeler, car les étudiants et certains chercheurs confondent l'objectif éthique et politique de leur projet et l'éthique de leur recherche. La procédure prescrite par les CER a nécessairement pour effet de créer une distance entre le chercheur et l'intentionnalité de son projet et de le conduire à un processus réflexif. Même si l'éthique procédurale de la recherche heurte parfois les chercheurs de terrain, elle a des avantages. La codification de la recherche en milieu autochtone a notamment permis aux populations concernées de s'approprier les processus de recherche et de mieux y participer¹⁶.

Cela dit, l'éthique procédurale des CER n'assure pas non plus le respect de la dignité des participants — comme le précise l'*Énoncé de politique des trois Conseils*. Les chercheurs qui analysent les singularités et les contextes doivent résoudre des questions éthiques fort complexes et subtiles. Leur expérience du terrain est bien différente de ce qui occupe ceux qui

15. J.-M. Larouche, « Du souci éthique à l'éthique comme objet en sociologie », dans S. Gaudet et A. Quéniart (dir.), *Sociologie de l'éthique*, Montréal, Liber, 2008, p. 16.

16. N. Gagné, « Le savoir comme enjeu de pouvoir. L'ethnologue critiqué par les autochtones », dans D. Fassin et A. Bensa (dir.), *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, 2008, p. 277-298.

«contrôlent» les variables de leur objet de recherche. La richesse du matériau dépend entre autres de l'engagement sur le terrain et de l'espace de liberté créé pour laisser place à la parole. Pour cette raison, l'engagement dans la recherche entre quelquefois en conflit avec la rigidité des règles du CER.

Dans certaines études ethnographiques, il peut par exemple être difficile de protéger l'anonymat des participants ou des sujets décrits lors des entretiens¹⁷. L'importance du respect de l'anonymat n'est d'ailleurs pas commune à tous les contextes culturels¹⁸. Un autre exemple porte sur les recherches consacrées aux personnes vulnérables. Un chercheur qui voudrait entreprendre une recherche-action auprès de jeunes membres d'un groupe de soutien pour homosexuels et lesbiennes ne réussirait probablement pas à obtenir le consentement des parents — comme le demande désormais le CER — et ne pourrait pas poursuivre son enquête¹⁹.

La plupart des chercheurs qui adoptent et défendent la perspective d'un savoir phronétique considère que le code d'éthique des CER ne correspond pas aux réalités de leur position épistémologique et de leur travail professionnel. La demande du certificat d'éthique devient une procédure bureaucratique longue et dénuée de sens. Dans la pratique, les chercheurs tentent d'expédier cette procédure en ajustant leur discours aux attentes du comité²⁰. Mais certains s'opposent à ce type de procédure, qui contraint leur liberté professionnelle — condition *sine qua non* de l'activité intellectuelle créatrice.

Plusieurs soulignent l'absurdité du processus, car ils notent l'absence de repères éthiques pour surmonter les réels écueils qu'ils rencontrent dans leur recherche. Les éthiques déontologiques et utilitaristes sont limitées pour résoudre les situations au cœur d'enjeux relationnels : l'utilitarisme ne considère pas la dignité de la personne comme un absolu, et le déontologisme ne tient pas compte des contextes et des particularités.

L'esprit de la recherche phronétique repose donc sur la responsabilité du chercheur auprès de ses participants — sur son souci éthique. Il ne peut pas se restreindre à la déontologie, il doit développer sa sensibilité à la réalité d'autrui et aux conséquences de ses actions sur le participant et la communauté. Sa réelle responsabilité consiste à donner la parole et à la respecter. Une parole qui va souvent au-delà de celle prévue par les instruments de recherche.

17. C. Ellis, «Telling secrets, revealing lives. Relational ethics in research with intimate others», *Qualitative Inquiry*, vol. 13, n° 1, 2007, p. 3-29.

18. S. Tilley et L. Gormley, «Canadian university ethics review», *Qualitative Inquiry*, vol. 13, n° 3, 2007, p. 368-387.

19. *Ibid.*

20. M. Guillemin et L. Gillam, «Ethics, reflexivity, and “ethically important moments” in research», *Qualitative Inquiry*, vol. 10, n° 2, 2004, p. 261-280; C. Clark et B. Sharf, «The dark side of truth(s). Ethical dilemmas in researching the personal», *Qualitative Inquiry*, vol. 13, n° 3, 2007, p. 399-416.

Les comités d'éthique de la recherche

Le rôle des CER consiste à étudier les propositions de recherche ainsi que tous les instruments et toute la documentation remise aux participants (publicité pour le recrutement, questionnaire, guide d'entretien, etc.) afin de relever les risques d'entorse au code d'éthique. Il s'agit pour eux d'évaluer et de commenter le projet et les outils de recherche afin de respecter les principes directeurs émis par l'*Énoncé de politique des trois Conseils*. Chaque institution universitaire a la responsabilité de créer et de diriger cet organe de gouvernance. En conséquence, la constitution des CER et leur application de l'énoncé de politique varient selon les organisations.

La constitution minimale des CER est déterminée par l'article 1.3 de l'*Énoncé*. Ils sont formés d'au moins cinq membres dont deux doivent avoir une connaissance étendue des méthodes et disciplines relevant du CER, une personne doit être formée en éthique et une autre en droit et, finalement, au moins un membre doit provenir de la collectivité servie par l'université sans y être affilié. Dans une perspective administrative, le travail du CER consiste à vérifier la conformité des projets avec l'*Énoncé*. Cette étape est préalable aux transferts de fonds des différents conseils de la recherche. La procédure éthique est intimement liée au financement des recherches universitaires.

Le CER défend un ensemble de valeurs formelles (le code d'éthique) et informelles (les conceptions épistémologiques des membres qui le constituent). Il tente de réguler les pratiques de recherche qui pourraient avoir des conséquences négatives pour les participants et pour la réputation de l'institution. En ce sens, le CER est un organe de gouvernance universitaire qui permet de réguler les activités professionnelles. De manière tacite, il devient garant de la réputation de l'institution en matière de recherche. Ses rôles explicites et tacites entrent parfois en conflit et il arrive que la réputation de l'institution devienne un objectif qui prime la protection des participants.

Analyse de documents

Dans cette section, je comparerai la forme et le contenu des formulaires de demande d'approbation au comité de la recherche des trois universités mentionnées plus haut. Cette analyse a pour objectif de mettre en évidence les différences entre les codes et les valeurs liées à la recherche et de souligner les variations dans l'application de l'*Énoncé de politique des trois Conseils* selon les organisations. Il ne s'agit pas d'une analyse exhaustive, mais d'une piste de réflexion.

L'université Laval, l'université de Montréal et l'université d'Ottawa ont été choisies en fonction de leur comparabilité : elles accueillent plus de 35 000 étudiants, elles comportent toutes un programme en médecine et faisaient partie des dix universités canadiennes qui ont obtenu le plus de

financement en recherche en 2007 et 2008²¹. Nous avons également choisi des universités de langue française²², pour leur comparabilité culturelle.

Cette analyse de documents répertorie les différentes questions concernant le projet de recherche et les questions d'ordre plus éthique. J'exclus la première partie du questionnaire sur le statut des chercheurs. La comparaison porte notamment sur leur positionnement à l'égard du continuum allant de l'éthique hétéroregulatoire à l'éthique autorégulatoire.

Les trois documents des CER présentent des différences assez importantes, ce qui témoigne d'une certaine rupture entre l'*Énoncé* et la gouvernance des CER. Le document de l'université de Montréal²³, le plus court, commence par onze questions fermées qui constituent une liste de contrôle des éléments essentiels selon l'*Énoncé*: identification de populations vulnérables, conflits d'intérêts, etc. La suite pose des rubriques plutôt générales afin que les chercheurs expliquent et décrivent les différentes étapes allant du recrutement à la lettre de consentement.

Dans sa forme, le document donne une pleine liberté au chercheur pour s'expliquer sur ses choix scientifiques. En ce sens, il présente une ouverture aux différentes approches épistémologiques et méthodologies propres aux sciences sociales. La forme semi-directive du document laisse penser que l'organisation privilégie l'autonomie éthique du chercheur — une perspective autorégulatoire. C'est à lui de mener la réflexion et d'exposer ce qu'il veut bien. Même si le document semble peu prescriptif, il serait intéressant de connaître les types de commentaires émis par le CER, qui peuvent sans doute complètement démentir la forme « ouverte ».

À l'opposé, le document de l'université d'Ottawa²⁴ a une forme prescriptive et rigide — peu d'ouverture est laissée à l'initiative du chercheur, à qui on demande de répondre à tous les risques éthiques auxquels son projet de recherche est exposé à l'aide d'une cinquantaine de questions, la plupart fermées ou à court développement. À cet égard, ce CER semble avoir opté pour une approche centrée sur la gestion du risque plutôt que sur la réflexion éthique des chercheurs — une perspective hétéroregulatoire. Le document est davantage développé pour les sciences expérimentales que pour la recherche phronétique, le terme de « protocole » de recherche est notamment utilisé.

Le document de l'université Laval²⁵ est une sorte de composé des deux derniers. Il a l'exhaustivité de celui de l'université d'Ottawa — c'est-à-dire qu'une série de questions fermées explorent les risques que peut

21. Le classement est effectué par le groupe Research Infogroup, <<http://www.researchinfosource.com/media/2009Top50List.pdf>>.

22. Notons toutefois que l'université d'Ottawa est bilingue et le groupe francophone est minoritaire.

23. <http://www.recherche.umontreal.ca/ethique_chercheur/sectoriel_ethique.html>.

24. <<http://www.ssr.uottawa.ca/deontologie/index.asp>>.

25. <<http://www.cerul.ulaval.ca/apropos.html#Lien1>>.

rencontrer la recherche —, mais une grande place est aussi laissée au chercheur pour la présentation de son projet de recherche. Il est clair que ce CER privilégie l'autonomie éthique du chercheur et l'originalité de son projet. On trouve des questions ouvertes où on doit décrire et justifier les diverses étapes du projet. Ce formulaire est adapté aux sciences sociales et aux diverses méthodologies. Une section sur l'élaboration et la validation des instruments s'adresse aux chercheurs adoptant une méthodologie participative, par exemple. De plus, la section sur le consentement en admet plusieurs formes qui correspondent davantage à la réalité des chercheurs qui travaillent dans de petites communautés, comme les anthropologues.

Ces formulaires ne sont pas les seuls documents requis par les CER, la lettre de présentation et la lettre confirmant le consentement du participant en sont deux importants. À ce titre, les universités disposent d'outils très différents pour aider les chercheurs à préparer ces documents. L'université de Montréal et l'université Laval présentent un document riche et formateur sur la rédaction des lettres de consentement. La forme et le contenu que devrait contenir cette lettre sont clairement expliqués et illustrés à l'aide d'exemples. Le document de l'université d'Ottawa présente plutôt une liste de rubriques à respecter. Encore une fois, cette documentation témoigne du rapport de l'institution à l'éthique de la recherche, l'université d'Ottawa valorisant une perspective procédurale, là où les deux autres privilégient la formation et l'autonomie des chercheurs.

Notons des questions intéressantes dans le document de l'université Laval qui poussent les chercheurs à réfléchir à certains dilemmes éthiques qui pourraient survenir au cours du terrain d'enquête. D'abord, il force le répondant à observer le lien de dépendance qu'il peut avoir avec les participants (professeur vis-à-vis de l'étudiant, intervenant vis-à-vis du client, etc.). Il interroge également le chercheur sur la stratégie qu'il utiliserait s'il devait être témoin d'un cas d'abus ou de négligence à l'égard d'un enfant²⁶. Cette invitation à l'autoréflexion est un exemple d'éducation à l'éthique respectueuse de la capacité autorégulatrice du sujet. Le document du CER de l'université Laval témoigne ainsi de la connaissance pratique de la recherche qualitative.

En bref, les différents documents vont d'une approche de l'éthique plutôt hétérorégulatoire, comme en témoigne le document de l'université d'Ottawa, vers une forme qui privilégie l'autorégulation, comme en témoignent les documents de l'université de Montréal.

Les paradoxes de l'éthique de la recherche universitaire

Depuis 1998, le développement de l'éthique de la recherche canadienne est un bon exemple de rationalisation du savoir²⁷. Weber considérerait la moder-

26. <<http://www.cerul.ulaval.ca/menu3.html#Lien2>>.

27. C. Bledsoe *et al.*, «Regulating creativity: research and survival in the IRB iron cage», *Northwestern University Law Review*, vol. 101, no 2, 2007, p. 181-191

nité comme un processus de rationalisation qui désenchantait le monde — ou encore comme le remplacement des traditions et des coutumes par des critères formels et rationnels. L'essence de ce processus repose sur la tendance des acteurs sociaux à utiliser la connaissance pour contrôler le monde qui les entoure et à transposer les moyens de leurs actions en fins. L'application de l'*Énoncé de politique des trois Conseils* par les CER constitue à maints égards un processus où les moyens se muent parfois en fins.

Examinons d'abord la bureaucratisation. L'*Énoncé* représente, en quelque sorte, une codification du savoir : une prise de pouvoir par les experts dans les bureaucraties, tel que l'explique Daniel Bell²⁸. Il conduit à deux structures de gouvernance : les CER dans l'ensemble des universités canadiennes à partir de 1998 et, en 2001, le GER (Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche) qui a pour mandat d'améliorer l'énoncé de politique. Ce dernier organisme est un bon exemple de rationalisation où des structures sont mises en place pour soutenir et alimenter la codification du savoir des experts et des technocrates. L'objectif du GER est louable, car l'éthique doit demeurer « vivante » pour conserver son caractère réflexif. Le dernier rapport déposé au GER consiste d'ailleurs en une réflexion sur l'application de l'*Énoncé* aux méthodologies qualitatives. L'une des recommandations du mémoire porte sur l'application souvent trop rigide par les CER de l'*Énoncé*²⁹.

Cette recommandation identifie l'une des particularités de la société postindustrielle selon Bell : la technocratisation. Le savoir codifié par les experts — le GER — s'instrumentalise et devient une fin pour les administrateurs qui doivent l'appliquer à travers les CER. Le paradoxe dans le cas présent est que le CER est constitué en partie de chercheurs qui participent à cette technocratisation. Comment expliquer ce phénomène ? Les chercheurs présents connaissent-ils les méthodes qualitatives et la recherche phronétique ? Les experts en droit et en gestion du risque dominant-ils le discours et les échanges ? Une analyse approfondie des fonctionnements internes des CER devrait être réalisée, car il semble que l'instrumentalisation de l'éthique se développe en grande part au sein même de ces institutions universitaires.

Les défis et les paradoxes des CER

Les CER, comme modèles de gouvernance universitaire, comportent donc plusieurs paradoxes. D'abord, l'*Énoncé de politique des trois Conseils* a été mis sur pied parce qu'un manque de confiance régnait à l'égard des chercheurs

28. D. Bell, *The Coming of Post-Industrial Society*, New York, Harper Colophon Books, 1974.

29. Comité de travail spécial de l'éthique de la recherche en sciences humaines (CTSH), *Résumé de la rétroaction sur le document traitant de la recherche qualitative*, 2008, <<http://www.pre.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/reports-rapports/qrd-dtrq/>>.

et des institutions qui les encadraient. Or, qui compose les comités? Ces mêmes chercheurs et ces mêmes institutions. Deuxièmement, de grandes différences existent dans leur constitution. Le comité de l'université de Montréal demande un minimum de cinq membres afin de répondre *stricto sensu* aux modalités de l'*Énoncé*, alors que l'université d'Ottawa exige douze membres votants.

Le jeu de pouvoir entre les chercheurs et les non-chercheurs fluctue en fonction du nombre d'individus pouvant faire partie du comité d'éthique de la recherche. Par exemple, l'université d'Ottawa exige huit professeurs — sans spécifier s'ils doivent avoir des compétences dans le domaine de recherche (8/12) —, tandis que l'université Laval demande cinq personnes connaissant le domaine de recherche (5/9) et l'université de Montréal exige un minimum de deux (2/5) — ce nombre peut fluctuer selon les disponibilités. L'apport des individus extérieurs à l'université peut facilement être réduit en fonction des ratios et permettre aux organisations de se soustraire à l'injonction d'ouverture à la communauté dictée par l'*Énoncé* selon les rapports de forces en place.

L'application de l'*Énoncé* varie en fonction des institutions selon les formulaires et la constitution des différents CER. Or, cette variance dépend des administrations, mais aussi des chercheurs qui y participent. Voilà un autre paradoxe important. Nous sommes peut-être victimes de la technocratisation du savoir éthique, mais nous y contribuons également. Une partie des membres des CER sont des chercheurs et les doutes qu'ils émettent à l'égard des projets de leurs collègues deviennent des armes redoutables de normalisation. Le seul fait de comparer, dans cet article, les documents d'universités différentes conduira-t-il ces bureaucraties à uniformiser leur documentation? Nous ne l'espérons pas.

L'objectif ultime de l'*Énoncé* et des CER consiste à protéger la dignité des personnes. Cela donne lieu au paradoxe suivant: peu de suivis auprès des participants — voire aucun — sont effectués pour évaluer l'efficacité des procédures. Les changements demandés par le CER ont-ils été respectés lors du déroulement de l'enquête? La confidentialité des documents est-elle réellement assurée même devant les assistants et les professionnels de recherche? Y a-t-il eu des situations insoupçonnées où les participants se sont sentis vulnérabilisés au cours de l'enquête? La réflexion éthique sur le processus de recherche débute et se clôt en amont du terrain d'enquête.

La logique des CER semble principalement orientée par la gestion des risques reliés aux activités de recherche que par un réel souci éthique à l'égard de la recherche. Là est bien le principal paradoxe. Beck souligne à quel point le discours sur le risque a transformé la bureaucratie en «technocratie de la menace»: une bureaucratie qui crée des politiques et une gestion de risques de moyens en oubliant leur finalité. Le discours sur le risque représente un univers symbolique alléchant pour les gestionnaires de la science et de la recherche, explique Beck, car il permet de connecter sciences naturelles et sciences sociales. L'erreur de ce discours est qu'il interchange l'idée de risque — fondé sur un calcul de probabilités — et celle

de menace. Cette confusion des deux concepts amène, selon Beck, les administrations à désindividualiser le risque et à créer un faux sentiment de sécurité à l'égard de réelles menaces³⁰. Dans notre cas, l'obsession des CER avec les risques occulte les réels enjeux éthiques que vivent les chercheurs sur le terrain.

En fin de compte, l'intégrité des participants repose essentiellement sur le professionnalisme du chercheur et des assistants de recherche : leur savoir-être autant que leur savoir-faire. Les nombreux efforts de contrôle des CER en amont de la recherche deviennent souvent stériles, car la réflexion sur « la relation chercheur-participant » est, elle, absente du processus.

L'éthique de la relation.

L'éthique appliquée de la recherche phronétique

L'imposition de normes morales hétérorégulatoires — telles que celles de l'*Énoncé de politique des trois Conseils* et de leurs diverses interprétations au sein des CER — n'assure pas le respect du participant si elle ne s'articule pas avec l'autorégulation des chercheurs : leurs capacités réflexives dans l'application de principes éthiques au cours de la recherche. Or, l'application de ces principes repose sur une connaissance et une compétence en éthique appliquée et non sur les « bonnes intentions » des chercheurs.

Cette connaissance demande au sujet de développer sa *phronesis* : sa capacité de comprendre théoriquement les valeurs et les enjeux en cause et de poser une action en concordance avec ceux-ci. Cette éthique doit non seulement porter sur les finalités de la recherche (questionner les discours et les systèmes en puissance), mais aussi sur le processus (déroulement, type de questions et leur forme, déroulement des questions, etc.) et tous les aspects symboliques qui entrent en jeu lors des relations avec les participants³¹.

Que manque-t-il pour assurer l'éthique de la recherche phronétique ? Une réflexion et une analyse des enjeux éthiques du lien chercheur-participant. L'*Énoncé de politique des trois Conseils* repose sur une perspective très libérale de l'éthique — c'est-à-dire une visée individualiste (respect de l'intégrité, de la dignité ; et analyses des conséquences sur les individus). La notion d'« individu » présumée dans ce type d'éthique est celle d'un agent rationnel, en harmonie avec lui-même, avec des préférences bien ordonnées et connues. Or, la relation est évacuée de la réflexion. Pourtant, elle constitue un cadre d'interaction très formalisé — selon une perspective gofmanienne — à comprendre. Peu de réflexion en

30. Beck renvoie notamment aux risques environnementaux réels occultés derrière le calcul des risques qui accompagnent certaines décisions ou pratiques bureaucratiques (U. Beck, *The Reinvention of Politics : Rethinking Modernity in the Global Social Order*, Cambridge (Mass.), Blackwell, 1997).

31. Y. Lincoln et G. Cannella, « Ethics and the broader rethinking/reconceptualization of research as construct », *Cultural Studies. Critical Methodologies*, vol. 9, n° 2, 2009, p. 273-285.

éthique de la recherche porte sur les enjeux, les attentes, les non-dits, les rôles et la mise en scène de cet espace d'interaction. Pourtant, les dilemmes éthiques émergent de cette interaction. En l'occurrence, les éthiques féministes représentent une voie de rechange aux théories libérales pour analyser la relation participant-chercheur : elles considèrent la relation plutôt que l'individu. Elles présupposent des individus interdépendants qui vivent en tension avec leurs différents soi et les valeurs symboliques, selon leur sexe, leurs pratiques, leur âge, etc. Ils ne sont pas nécessairement conscients de leurs valeurs et motifs, mais ils les construisent dans l'interaction³².

Les éthiques de la responsabilité issues de la philosophie phénoménologique présentent également un important corpus théorique pour comprendre les notions de vulnérabilité et d'interdépendance en jeu dans l'interaction de recherche. Ce courant d'éthique effectue un renversement de la notion de responsabilité — définie légalement comme reddition de comptes. Sur le plan juridique — et celui de la gestion du risque —, l'acteur est responsable de ses actions et de leurs conséquences. Sur le plan moral, c'est de l'autre que le sujet est tenu responsable. Autrui — plutôt que l'action — devient objet de moralité, explique Ricœur³³. Une éthique implicite chez la plupart des ethnologues qui doit être davantage élaborée dans l'ensemble de la recherche phronétique et qui fait contrepoids à la culture de « gestion des risques ».

Par exemple, les chercheurs qui utilisent les entrevues ou les observations participantes développent des relations très particulières avec les sujets. Ils partagent une grande intimité avec eux et développent une relation à la fois amicale et professionnelle. Il n'est pas rare que l'interviewé perçoive sa relation avec le chercheur comme ayant une valeur thérapeutique³⁴. Or, l'intervieweur doit comprendre cette réalité tacite afin d'en éviter les pièges symboliques, comme celui de créer des attentes irréelles chez le participant. Cette rencontre — et non seulement ses paramètres — devrait faire l'objet de discussion afin que les chercheurs et les étudiants développent le jugement éthique nécessaire à la protection du participant et de cette relation particulière. Que dire des relations de séduction qui s'installent souvent entre les chercheurs et les participants ?

Une bonne façon de développer la connaissance sur l'éthique de la relation de recherche repose notamment sur l'étude de cas — un mode

32. C. Koggel, A. Furlong et C. Levin, *Confidential relationships: Psychoanalytic, Ethical, and Legal Perspectives*, Amsterdam, Rodopi, 2003 ; S. Sherwin, « The importance of ontology for feminist policy-making in the realm of reproductive technology », dans C. Koggel (dir.), *Moral Issues*, Toronto, Broadview Press, 2006, p. 18-30.

33. P. Ricœur, « Le concept de responsabilité. Essai d'analyse sémantique », *Esprit*, n° 206, 1999, p. 28-48.

34. M. Birch et T. Miller, « Inviting intimacy: the interview as therapeutic opportunity », *International Journal of Social Research Methodology*, vol. 3, n° 3, 2000, p. 189-202.

d'apprentissage utilisé fréquemment en éthique appliquée. C'est en développant une réflexion critique à l'égard de leurs pratiques professionnelles que les chercheurs peuvent apprendre et enseigner l'éthique appliquée de la recherche en recherche phronétique. L'analyse de cas pratiques permet de comprendre les subtilités dans l'application des règles des CER. Par exemple, une étudiante de maîtrise illustre comment le principe de transparence — le fait de communiquer tous les objectifs de la recherche aux participants — a menacé sa sécurité dans le cas d'une étude auprès de l'armée américaine. Elle met en lumière la préconception du CER qui conçoit les participants a priori comme étant vulnérables³⁵. Un américaniste explique pour sa part comment des normes spirituelles d'une communauté amérindienne ont été utilisées pour obtenir un consentement³⁶. Une chercheuse démontre la nécessité d'enlever le contenu d'une entrevue pourtant très riche afin de respecter une participante même si cette dernière avait signé un formulaire de consentement. Une étudiante explique comment elle a dû réagir à une déclaration d'amour faite par un participant qui percevait sa demande comme une avance amoureuse.

L'Énoncé de politique des trois Conseils a conduit à une technocratisation du savoir éthique et de son application. L'analyse exploratoire présentée dans cet article démontre l'écart entre la constitution des CER et leurs applications de la politique. Bien que certains favorisent une perspective autorégulatoire de l'éthique de la recherche, le soutien et la formation des chercheurs en éthique appliquée sont faibles. Les comités d'éthique demeurent nécessaires, mais insuffisants. La procédure qu'ils imposent et le discours de la gestion des risques occultent les réels défis éthiques de l'interaction de recherche. Pour cette raison, il est nécessaire d'articuler éthique procédurale et éthique relationnelle.

Le développement de l'éthique relationnelle — comme éthique appliquée de la recherche phronétique — pourrait notamment s'appuyer sur les théories éthiques féministes et l'éthique phénoménologique de la responsabilité. Elle représenterait une nouvelle avenue de recherche où ces contextes théoriques pourraient s'articuler aux analyses des cadres de l'interaction chercheur-participant.

35. A. Bélanger-Vincent, « Quand les contraintes éthiques et la théorie s'imbriquent avec l'émotion (note de recherche) », *Anthropologie et sociétés*, vol. 30, n° 1, 2006, p. 157-167.

36. J.-G. Goulet, « Une question éthique venue de l'autre monde : au-delà du Grand Partage entre nous et les », *Anthropologie et sociétés*, vol. 28, n° 1, 2004, p. 109-126.